

Département de l'Urbanisme  
Place du Marché, 2 à 4000 Liège  
Agent traitant : Jamila FORMA

Maîtres COEME, MICHEL, DEPREZ et PIRET  
Rue Ferdinand Nicolay, 700  
4420 TILLEUR (LIEGE)

Liège, le 21 août 2024

Vos réf. :  
Nos réf. : NOT/142048 G

**Objet** : Lettre d'information notariale  
**Situation** : rue Sous-les-Vignes 11 à 4000 Sclessin  
**Référence cadastrale** : Sclessin (27) section A n° 47X  
**Propriétaire** : Consorts CAVESTRO

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations notariales réceptionnée en date du 30 juillet 2024 relative au bien mentionné ci-dessus, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial.

*Informations extraites du portail cartographique du Groupement d'informations géographiques :*

<b>Parcelle concernée</b>	Division: LIEGE 27 DIV/OUGREE 1 DIV/ Section: A Numéro: A 47 X INS: 62063 Surface calculée: 4.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): <b>Rue Sous-les-Vignes 11 , 4000 Liège</b>
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>LIEGE</b>  2 Zone(s) d'affectation: Habitat (98% soit 4.25 ares) Aménagement communal concerté (2% soit 0.08 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non



	<p>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non</p> <p>Périmètres des avant-projets et projets : Non</p>
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b></p> <p>Code carto: 62063-REP-0001-01</p> <p>Libellé: Liège</p> <p>Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non</p>
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non</p> <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: <b>Oui</b></p> <p>Code carto: 62096-RCB-0007-01</p> <p>Libellé: Règlement relatif à la distribution d'eau</p> <p>Historique dossier: arrêté du 29/10/1909 (Conseil communal (délibération))</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Code carto: 62096-RCB-0005-01</p> <p>Libellé: Règlement sur les bâtisses et les constructions</p> <p>Historique dossier: arrêté du 29/10/1909 (Conseil communal (délibération))</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Code carto: 62096-RCB-0006-01</p> <p>Libellé: Règlement relatif aux embranchements d'égouts</p> <p>Historique dossier: arrêté du 29/10/1909 (Conseil communal (délibération))</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Code carto: 62063-RCB-0002-01</p> <p>Libellé: Règlement relatif à la protection des arbres et des espaces verts</p> <p>Historique dossier: arrêté du 17/02/1984 (Ministre (arrêté))</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Code carto: 62096-RCB-0008-01</p> <p>Libellé: Règlement concernant la construction et l'entretien des trottoirs</p> <p>Historique dossier: arrêté du 29/10/1909 (Conseil communal (délibération))</p> <p>Liendoc: <a href="#">Ici</a></p>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Préemption en Amercœur:</b>	La parcelle se trouve dans le périmètre de préemption en Amercœur: <b>NON</b> Sans Objet
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: <b>Oui</b>
	Code carto: 62063-RUE-0006-01
	Code service: Null
	Libellé: Sclessin-Horloz (100% soit 4.33 ares)
	Historique dossier: arrêté ministériel du 27/02/2014 entré en

	vigueur le 31/05/2014 Liendoc: <a href="#">ici</a>
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	2 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) Collectif (RAC)
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : <b>Oui</b>  Code couleur: Pêche % d'affectation: 100% soit 4.33 ares Lien vers la BDES: <a href="#">ICI</a> Signification des couleurs: <a href="#">ICI</a> Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle a une <b>présence potentielle</b> d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non

<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)</b>	Parcelle non située dans une zone de bruit PDLT Parcelle non située dans une zone de bruit PEB
<b>Plan de redéveloppement durable des quartiers, confluence Ourthe/Vesdre, risque majeur, îlots à déconstruire:</b>	La parcelle est concernée : NON
<b>Données AIDE:</b>	La parcelle est traversée par un ouvrage: NON La parcelle est traversée par un égout: NON La parcelle est traversée par un collecteur: NON La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON

*Informations Ville de Liège :*

Permis d'urbanisme après le 01/01/1977	N°63299 octroyé le 21/12/1995 pour abattre des arbres, N°71726 refusé le 24/11/2005 pour construire un immeuble avec deux appartements, N°72408 octroyé le 14/9/2006 pour construire un immeuble de trois appartements
Permis unique ou intégré	Non
Déclaration urbanistique préalable (DUP)	Non
CU2 de moins de deux ans	Non
Certificat de patrimoine valable	Non
Procès-verbal	V0709097 envoyé le 19/9/2007 pour Non respect du permis d'urbanisme n° 72408: Les linteaux "brique sur champs" n'ont pas été réalisés. La pierre de taille sur le pourtour de la porte d'entrée n'a pas été placée. Les terres déplacées sont toujours entassées à l'arrière du bâtiment

**Nous vous invitons à prendre connaissance des informations générales importantes qui se trouvent en dernière page de ce courrier.**

Nous vous prions d'agréer, Maîtres, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLEGE,

Pour le Directeur général,  
Le Directeur délégué

Renaud KINET-POLEUR

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée,

Christine DEFRAIGNE